



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

code des marchés publics

Question écrite n° 74447

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'état d'avancement de la réforme des marchés publics. La loi du 11 décembre 2001 est venue modifier le code des marchés publics dans sa partie législative et, en particulier, l'article L.2122-22 (alinéa 4). En revanche, certaines dispositions réglementaires telles que l'article R.2221-24 (alinéa 2) demeurent inchangées. C'est pourquoi il lui demande s'il entend prendre des mesures visant à achever de modifier la réglementation.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74447

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2002, page 1622